

LA VIE ECONOMIQUE

- [2016, année "faste" pour les entreprises du CAC 40 et leurs dividendes](#)
- [Le CICE n'a pas tiré les bas salaires vers le haut](#)
- [Selon le COE, "seuls" 10 % des emplois risquent de disparaître avec les robots](#)
- [L'Euro de football a rapporté 1,2 milliard d'euros à la France](#)
- [Compte pénibilité : il y a 2 cotisations](#)
- [Tendances 2017 : les transporteurs entre reprise d'activité et incertitudes économiques](#)
- [Comment l'agence de notation Standard & Poor's entrevoit-elle 2017 ?](#)
- [La France en tête en Europe du classement des 100 entreprises les plus innovantes](#)
- [France-Baisse de l'emploi à domicile au 3e trimestre 2016](#)
- [Dieselgate : d'autres constructeurs bientôt sous enquête ?](#)
- [Procès des primes en liquide : deux ans de prison dont un ferme pour Guéant](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Les prud'hommes requalifient un chauffeur VTC LeCab en salarié](#)

FISCALITE

- [La France doit baisser l'impôt sur les sociétés, préconise un rapport](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Aéronautique : Thales obtient un très joli contrat chez Azul](#)
- [Les ventes mondiales de PSA en hausse de 5,8 % en 2016](#)
- [Essilor et Luxottica scellent un mariage à 46 milliards d'euros dans l'optique](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Paris renforce son plan pour venir en aide aux chômeurs longue durée](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [Le mea culpa de Fillon : "on n'a pas été bons" ni "clairs" sur la Sécu](#)
- [Jean-Luc Mélenchon. Des soins remboursés à 100 % par la Sécu : proposition à contre-courant](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● 2016, année "faste" pour les entreprises du CAC 40 et leurs dividendes

Le 10/01/2017, le journal **Les Echos** a indiqué que 2016 a été une année de résultats satisfaisants pour les entreprises du CAC 40 : « *En 2016, les entreprises du CAC 40 ont distribué pas moins de 55,7 milliards d'euros sous forme de dividendes et de rachat d'actions, selon les calculs de la lettre d'information financière Vernimmen.net* ». Un total proche de ceux de 2014 (56 milliards) et de 2007 (57,1 milliards). **Les Echos** : « *Total, Sanofi et Vivendi restent les plus gros contributeurs en termes de versement de dividende. (...) ArcelorMittal rejoint cette année Peugeot dans le club des abstinentes du dividende au titre de 2015* ». **Vernimmen** : « *[Globalement,] cette progression est le reflet d'un meilleur niveau des résultats en 2015. Il n'y a plus qu'un groupe en perte (ArcelorMittal) contre quatre l'année précédente (ArcelorMittal, Alstom, Peugeot et Alcatel-Nokia). [C'est] le signe que les entreprises vont mieux qu'il y a quelques années, même si leur forme n'est pas éblouissante* ». Un mouvement qui témoigne de l'amélioration de la santé des banques, « *BNP Paribas et Axa restent "dans le top 5"* ». **Vernimmen** : « *[Les banques] sont en fin de phase de reconstitution de leur capacité financière et devraient pouvoir augmenter leur distribution à l'avenir* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/2016-annee-faste-pour-les-entreprises-du-cac-40-et-leurs-dividendes_1867381.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 10/01/2017, avec AFP)

● Le CICE n'a pas tiré les bas salaires vers le haut

Selon une étude de **la Dares** (le service de statistiques du ministère du Travail), le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) n'a pas joué sur les salaires. L'étude explique que les entreprises avaient plusieurs choix par rapport au CICE : « *Augmenter l'emploi ou les salaires, [...] baisser leur prix, [...] investir ou [...] accroître leur résultat d'exploitation* ». C'est la dernière option qui semble avoir été privilégiée, ce que reconnaît le Medef. **La Tribune** : « *Les entreprises ont préféré, du moins dans un premier temps, utiliser ce crédit d'impôt pour améliorer leur taux de marge* ». **La méthode**. Pour réaliser son étude, la Dares a procédé en deux fois : **01)**- Elle a travaillé sur un échantillon de 2 300 entreprises sélectionnées avant et après 2013 et suivies pendant au moins quatre années ; **02)**- Elle a travaillé sur un second panel de 5 000 autres entreprises qui ont été suivies, elles, durant au moins 3 années. **La Dares** : « *Les résultats ne mettent pas en évidence d'effet significatif du CICE sur la dynamique des salaires de base depuis 2013* ». Pourtant, la Dares indique que « *avec sa montée en charge, [le CICE] réduit de 20 milliards d'euros environ le coût du travail des entreprises* ». Mais il ressort que, durant la période d'étude (de 2011 à 2015), les salaires de base ont, en moyenne, ralenti (principalement depuis 2013). La tendance est valable pour toutes les entreprises, mais est plus prononcée dans les entreprises ayant été concernées par le CICE. Autrement dit, les salaires de base ont davantage ralenti dans ces entreprises. Pourquoi ? La Dares avance une hypothèse : « *L'effet trappe à bas salaires* ». **La Tribune** : « *En d'autres termes, en raison du seuil très important du dispositif à 2,5 Smic - au-dessus de ce seuil la rémunération n'est plus prise en compte dans le calcul du CICE - les entreprises pourraient maintenir leurs salariés sous 2,5 Smic afin de continuer à percevoir le CICE, ou ne pas les augmenter pour ceux rémunérés juste au-dessus afin de les faire basculer dans la plage d'éligibilité au CICE, à l'occasion de la revalorisation du Smic* ». Pour la Dares, il existe d'autres hypothèses, non liées au CICE elles. Par exemple, les entreprises ayant recours au CICE sont, par nature, les entreprises où les salaires sont les plus faibles et où le nombre d'employés concernés par les revalorisations du Smic est le plus important. Or, si l'on observe la période étudiée (de 2011 à 2015), on s'aperçoit que la progression du Smic a fortement ralenti : de 3 % en moyenne pour les années 2011-2012 à 0,7 % de 2013 à 2015. La cause : la faiblesse de l'inflation. **La Tribune** : « *D'après la Dares, cet "effet Smic" jouerait donc davantage sur la progression des salaires de base que "l'effet trappe à bas salaires" du CICE* ».

[Retour au sommaire](#)

[http://www.latribune.fr/economie/france/le-cice-n-a-pas-tire-les-bas-salaires-vers-le-haut-630036.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20170113](http://www.latribune.fr/economie/france/le-cice-n-a-pas-tire-les-bas-salaires-vers-le-haut-630036.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20170113)

→ Document d'études n°203, janvier 2017 : « L'effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sur les salaires de base (32 pages) :

http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cice_def.pdf

(Sources : www.latribune.fr du 13/01/2017, Jean-Christophe Chanut, <http://dares-travail-emploi.gouv.fr> de janvier 2017, Adèle Gouttes, Fabien Toutlemonde, Thierry Ziliotto)

● Selon le COE, "seuls" 10 % des emplois risquent de disparaître avec les robots

Le 12/01/2017, le **Conseil d'orientation pour l'emploi** (COE) a publié un rapport indiquant que, face aux mutations technologiques, moins de 10 % des emplois étaient « très exposés » et menacés de disparaître ; avant d'expliquer que, toutefois, la moitié seront obligés d'évoluer. Le **COE**, sur les métiers menacés : « *[Ils] cumulent des caractéristiques qui les rendent vulnérables au vu des avancées technologiques actuelles, [c'est-à-dire qu'ils présentent un] risque de suppression. [Ces emplois] très exposés aux technologies d'automatisation sont le plus souvent des métiers manuels et peu qualifiés, notamment de l'industrie : ouvriers non qualifiés, agents d'entretien* ». Parmi ces emplois, celui d'agent d'entretien, qui représente 320 000 personnes (soit 21 % de l'ensemble des emplois menacés). Quant aux métiers qui devraient « voir leur contenu évoluer », ils comptent également des métiers peu qualifiés, regroupés principalement dans les services : conducteurs, agents d'exploitation des transports, agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration, aides à domicile... **Marie-Claire Carrère-Gée**, présidente du COE à l'AFP : « *Notre rapport met en garde contre des analyses frustrées et partielles qui ne s'intéressent qu'aux destructions brutes d'emplois, et contre l'idée que le progrès technique s'attaque à des métiers dans leur globalité : non, il a un impact sur le contenu de certaines tâches. [...] Il s'agit des mêmes personnes, mais elles feront des choses différentes, et les évolutions vont dans un sens de complexification et d'addition de compétences* ». Le **COE** : « *[Des] mécanismes de compensation [peuvent] réduire, voire compenser intégralement les pertes d'emplois initiales. Le potentiel de créations d'emplois directs est [...] significatif dans le numérique, plus mesuré à court terme dans la robotique, compte tenu principalement de la faible taille du secteur actuellement en France* ». Quant à chiffrer le volume de création d'emploi, c'est quasiment impossible. **Mme Carrère-Gée** : « *On sait ce qu'on perd, pas ce qu'on gagne. Mais au cours des vingt dernières années, où l'on assiste déjà à une numérisation accélérée, le volume global de l'emploi sous l'effet des technologies a plutôt augmenté. [Le fait d'assister à des progrès technologiques] qui défient l'imagination [créent dans le débat public] un mélange de frayeur sur un "futur sans emploi", et de rêve d'une société où l'on ne travaillerait pas. Ce n'est ni l'un, ni l'autre, rien n'est écrit* ».

[http://www.challenges.fr/economie/selon-le-coe-seuls-10-des-emplois-risquent-de-disparaitre-avec-les-robots_447396#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20170115](http://www.challenges.fr/economie/selon-le-coe-seuls-10-des-emplois-risquent-de-disparaitre-avec-les-robots_447396#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20170115)

(Source : www.challenges.fr du 15/01/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● L'Euro de football a rapporté 1,2 milliard d'euros à la France

Le 10/01/2017, le **ministère des Sports** a publié une étude, réalisée par l'organisme Keneo et le centre de droit et d'économie du sport de Limoges, qui indique que les retombées économiques de l'Euro de football ont généré 1,22 milliard d'euros. Soit, dans le détail, 625,8 millions d'euros pour le tourisme et 596 millions d'euros pour le volet organisation. Sont venus en France 613 000 touristes étrangers et on a recensé 34 000 « *hospitalités* » (qui consistaient en offres spéciales offertes par l'UEFA pour les entreprises). Ne sont pas pris en compte dans les calculs les spectateurs français. 40 000 des 613 000 touristes ont suivi les matches depuis les fan-zones. Les touristes étrangers sont restés, en moyenne, 7,9 jours dans l'Hexagone et ont dépensé, toujours en moyenne, 154 euros par jour. Sur les 625,8 millions d'euros qu'ils ont dépensés au total, 35 % ont été consacrés à l'hébergement, 30 % à la restauration, 20 % aux emplettes et visites, 15 % aux transports. **Le Figaro** : « *À noter que ces chiffres ont été obtenus après le traditionnel calcul de l'"effet d'éviction" qui prend en compte les dépenses touristiques non réalisées en raison de l'Euro* ». Les retombées économiques liées à l'organisation concernent les dépenses opérationnelles de l'UEFA. En termes d'emploi, l'accroissement de l'activité dû à l'organisation de l'Euro a

représenté l'équivalent de 116.750 mois travaillés. Quant à l'Etat, il a encaissé 70 millions d'euros de TVA.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/01/10/20002-20170110ARTFIG00052-l-euro-de-football-a-rapporte-12-milliard-d-euros-a-la-france.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 10/01/2017)

● **Compte pénibilité : il y a 2 cotisations**

Le 01/01/17 a marqué le début du compte pénibilité. A partir de cette date, tous les employeurs (que leurs salariés soient exposés ou non à des risques professionnels) ont obligation de s'acquitter d'une cotisation liée au compte pénibilité. En fait, **il y a deux cotisations** : **a)** une cotisation dite « *de base* » qui est due par tous. Son taux est de 0,01 % et s'applique sur les rémunérations de tous les salariés, quel que soit leur contrat (CDI, CDD, apprentissage...). Cette cotisation ne comporte aucune exonération, ni aucune réduction. Elle doit être déclarée et payée en même temps que les cotisations de Sécurité sociale ; **b)** une cotisation dite « *additionnelle* » qui n'est due que par les employeurs « *qui exposent leurs salariés à la pénibilité* ». Deux taux pour cette cotisation : **a)** pour les salariés exposés à un seul facteur de risque : 0,1 % sur les salaires versés en 2016 ; **b)** pour les salariés exposés à plusieurs facteurs de risque : 0,2 %. Elle doit être réglée une fois par an (pour cette année, elle doit l'être le 31 janvier 2017 au plus tard, ou le 15 février 2017 pour les salariés agricoles). Sont concernés les contrats de travail d'une durée égale à au moins un mois.

http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/ressources-humaines/9119222-compte-penibilite-il-y-a-deux-cotisations-304376.php?xtor=EPR-21-%5Bentrepreneurs%5D-20170111-%5BProv_%5D-1413980%402

(Source : <http://business.lesechos.fr> du 11/01/2017, Sandrine Thomas)

● **Tendances 2017 : les transporteurs entre reprise d'activité et incertitudes économiques**

L'Officiel des Transporteurs a rencontré plusieurs acteurs du transport routier. Le but : leur demander quelles seront les tendances pour 2017. Extraits :

→ **Michel Sarrat**, président de GT Location : « *Nous avons la sensation que l'activité est repartie, depuis la fin 2016, dans le secteur du bâtiment. Nous espérons par conséquent que 2017 confirmera cette tendance* ». Pour la profession, M. Sarrat craint une remontée des prix du gazole sur fond de poussée inflationniste. Il souhaite que le gouvernement poursuive le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) : « *Car les sociétés vont tout de même être pénalisées par sa fiscalisation, qui va nous faire perdre une partie de son avantage en dépit du relèvement prévu de son taux* ». En ce qui concerne plus spécifiquement l'Île-de-France, il s'attend à ce que les entreprises vivent « *une certaine tension dans le recrutement des conducteurs* » : « *Nous avons ce sentiment fortement ancré que nous vivons de plus en plus dans un monde caractérisé par l'incertitude et la complexité. Dans le TRM et la logistique, il nous faut de plus en plus être extrêmement réactifs et agiles* ».

→ **Denis Baudouin**, président du groupe Astre : « *2017 s'annonce un peu dans un contexte d'instabilité politique : on ne sait pas trop où on va. Il existe tout un tas d'interrogations autour du programme des candidats à l'élection présidentielle et, bien entendu, sur l'identité du futur vainqueur et sur le programme qu'il mettra en œuvre. En clair, il y a un vrai manque de perspectives* ». Selon lui, il y a une véritable remise en cause des marchés récurrents. Parce que le système des appels d'offre est désormais permanent : « *Nous sommes benchmarkés et remis en cause en permanence, avec des incidences qui peuvent remettre en cause nos organisations. Il y a donc pas mal d'instabilité et les équilibres deviennent difficiles à tenir* ». S'il observe une reprise au niveau des volumes, il craint une augmentation des prix du carburant (« *en hausse depuis quelques semaines* »). Des incertitudes supplémentaires en perspectives.

[Retour au sommaire](#)

→ **Olga Valot**, présidente des transports Valot : « *C'est l'année de l'élection présidentielle, avec sans doute son lot de conséquences sur la législation ou la réglementation... Il y a des sujets en attente comme le dispositif pénibilité (François Fillon s'est engagé à le supprimer)*

ou la fiscalité de la logistique. Sur ce dernier point, il y a un sujet sensible en matière de fiscalité : depuis peu, les entrepôts sont rangés dans la catégorie des usines par les services fiscaux au prétexte qu'on y trouve des matériels. Du coup, la taxe foncière qui lui est appliquée est multipliée par quatre. Elle a donné lieu à de sérieux redressements ». Autre sujet d'inquiétude, d'après elle : la pollution, un thème qui devient récurrent en Île-de-France et dans certaines autres régions de l'Hexagone. Le problème, dit-elle, est que les transporteurs sont montrés du doigt par les politiques et l'opinion publique « *malgré tous les efforts qui ont été accomplis par nos entreprises. La prise de conscience doit être collective et doit inclure les particuliers* ».

<http://www.actu-transport-logistique.fr/routier/tendances-2017-les-transporteurs-entre-reprise-d-activite-et-incertitudes-economiques-281429.php>

(Source : www.actu-transport-logistique.fr du 06/01/2017)

● Comment l'agence de notation Standard & Poor's entrevoit-elle 2017 ?

Jean-Michel Six, chef économique de Standard & Poor's (S&P), a présenté les prévisions de l'agence S&P pour 2017. Pour S&P, la reprise est bien présente. Pour la zone euro, la croissance sera inférieure à celle des autres régions du monde (gain de PIB estimé : 1,5 %, contre plus de 2 % aux Etats-Unis) ; quant à l'Hexagone, sa croissance devrait être inférieure à celle de la zone euro (gain de PIB estimé : moins de 1,5 %). **M. Six** : « *Espérons que 2017 nous apportera un peu moins de surprises que 2016. [...] L'environnement risque d'être dominé par deux séries de facteurs. D'abord géopolitiques avec de nombreuses élections en Europe et la transition politique aux Etats-Unis. Et surtout du côté des changes puisque les remontées du pétrole et du dollar raniment l'inflation et font grimper les taux d'intérêt* ». Pour M. Six, la reprise est tardive, « *mais néanmoins réelle* », et englobe la création d'emplois. **M. Six** : « *L'augmentation de la production industrielle depuis novembre dernier nous permet d'avancer vent arrière. [Un surplus pourrait se manifester] en cas de choc positif de confiance à l'issue des élections* ».

<http://votrearagent.lexpress.fr/placements/comment-l-agence-de-notation-standard-poor-s-entrevoyait-elle-2017-1868022.html>

(Source : <http://votrearagent.lexpress.fr> du 12/01/2017, Vincent Bussièrè)

[Retour au sommaire](#)

● La France en tête en Europe du classement des 100 entreprises les plus innovantes

Clarivate Analytics (ex-Thomson Reuters, qui appartient depuis octobre dernier aux fonds d'investissement canadien Onex Corporation et asiatique Baring Private Equity Asia, et est dédiée à l'information scientifique et à l'information en propriété industrielle) vient de publier un rapport intitulé Top 100 Global Innovators Report 2016, qui recense les cent entreprises mondiales les plus innovantes – dont les dépenses en matière de R&D (recherches et développement) atteignent plus de 227 milliards de dollars au total. Arrivent en tête les Etats-Unis et le Japon. **La France**, elle, se classe en première position en Europe, avec 10 organisations citées, dont 6 présentes depuis 2011, année du premier classement établi, comme Arkema (chimie et cosmétiques), Saint-Gobain (industrie et médical), Safran (aérospatiale et défense). **Bob Stembridge**, un des auteurs du rapport : « *Ces entreprises ont réussi à convertir leurs investissements en succès* ». Parmi les nouveaux arrivants français : Thales (aérospatiale et défense), Valeo (automobile) Total (pétrole, gaz et énergie), Alstom. **Un point fort qui distingue la France** : les instituts de recherche publics, comme le CEA (commissariat à l'énergie atomique, qui a publié 3 398 inventions entre 2011 et 2015), le CNRS (3 041), l'IFP Energies nouvelles (908). **M. Stembridge** : « *Cela montre l'engagement du gouvernement français en termes d'innovation* ». Les conditions pour être classé : **01)**- Avoir publié au moins 100 brevets ces cinq dernières années. « *Dans ce domaine, les entreprises françaises du classement affichent plutôt une contre-performance, avec 1400 en moyenne sur cette période, contre 4500 pour les 90 autres lauréates* » ; **02)**- L'évaluation de « *l'influence* » des groupes mesurée par le nombre de citations dans les brevets des autres entreprises et du « *succès* ». En ce domaine, les 10 classées françaises sont en moyenne un peu en-dessous de leurs concurrentes. **Le Figaro** : « *Pour vérifier la qualité des innovations, les analystes mesurent le taux de brevets acceptés par rapport au volume déposé* ». **03)**- L'aspect « *mondialisation* » des brevets déposés. Là réside la force

des entreprises françaises (avec un score de + 10 % en moyenne par rapport aux autres pays). **M. Stembridge** : « Elles ont donc une stratégie plus globale, en brevetant plus souvent leurs innovations à la fois sur les quatre zones sélectionnées : l'Europe, la Chine, le Japon et les Etats-Unis ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2017/01/11/20005-20170111ARTFIG00299-la-france-en-tete-en-europe-dans-le-classement-des-100-entreprises-les-plus-innovantes.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 11/01/2017, Jeanne Cavelier)

● France-Baisse de l'emploi à domicile au 3e trimestre 2016

Le 13/01/17, l'agence centrale des organismes de Sécurité sociale (**AcoSS**) a indiqué que, si le nombre des particuliers employeurs au troisième trimestre 2016 était quasi stable, le nombre d'heures moyen déclaré par employeur avait diminué. La conséquence : un recul de 0,9 % de la masse salariale de l'emploi à domicile. **Reuters** : « La baisse de 1,5 % des heures déclarées n'a été que partiellement compensée par une hausse de 0,6 % du taux horaire de salaire moyen ». Au final, la masse salariale totale versée a atteint 1,19 milliard d'euros ; le nombre de particuliers employeurs, lui, s'est élevé à 1,93 million (+ 0,1 %). **Reuters** : « Sur un an, la masse salariale a peu évolué (- 0,1 %), la baisse des heures déclarées (- 2,1 %) étant compensée par la hausse de 2 % du taux horaire. Le recul de l'emploi à domicile reste entretenu par la baisse des activités hors garde d'enfant, ce champ restant dynamique ». En ce qui concerne la garde d'enfant à domicile, le nombre d'employeurs a connu une hausse (+ 0,9 % sur le trimestre, + 3,2 % sur un an) ; idem pour le nombre d'heures déclarées (+ 1,2 %, + 2,8 % sur un an). La masse salariale nette progresse de 1,5 % sur un mois et de 4,3 % sur un an.

<http://fr.reuters.com/article/frEuroRpt/idFRL5N1F2559>

(Source : <http://fr.reuters.com> du 13/01/2017, Yann Le Guernigou, édité par Yves Clarisse)

● Dieselgate : d'autres constructeurs bientôt sous enquête ?

Le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire contre **Renault**. Le motif : « Tromperie sur les qualités substantielles et les contrôles effectués [ayant pu rendre certaines voitures dangereuses pour la santé] ». D'autres constructeurs pourraient, à terme, être concernés. **Ségolène Royal**, ministre de l'Ecologie, au Journal du Dimanche : « Un certain nombre d'anomalies avait été relevé sur des véhicules Renault. Les contrôles effectués dépassaient vraiment de beaucoup les normes autorisées. C'est aussi le cas d'autres constructeurs, dans une mesure différente. Il pourrait donc y avoir d'autres enquêtes. [...] C'est à l'enquête de déterminer si Renault a utilisé un logiciel truqueur comme l'a fait Volkswagen. [...] La justice dira s'ils ont juste utilisé les failles du système. Je n'ai aucune raison de penser que Renault a triché comme Volkswagen ». C'est la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui a demandé l'ouverture de l'information judiciaire, dans le but de « faire la lumière sur les émissions en conditions réelles de conduite de toutes les marques commercialisées en France. Plusieurs véhicules Renault avaient alors été montrés du doigt pour leurs dépassements d'oxydes d'azote (NOx) lors des tests sur route en raison du choix d'une plage de fonctionnement optimal du système de dépollution plus étroite que chez d'autres constructeurs ».

[http://www.challenges.fr/automobile/actu-auto/dieselgate-d-autres-constructeurs-bientot-sous-enquete_448046#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170115](http://www.challenges.fr/automobile/actu-auto/dieselgate-d-autres-constructeurs-bientot-sous-enquete_448046#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170115)

(Source : www.challenges.fr du 15/01/2017, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

● Procès des primes en liquide : deux ans de prison dont un ferme pour Guéant

Le 23/01/17, **Claude Guéant**, ancien bras droit de Nicolas Sarkozy, a été condamné en appel dans l'affaire des primes en liquide du ministère de l'Intérieur. Le verdict : deux ans de prison dont un an ferme. Pour rappel : en première instance (novembre 2015), M. Guéant avait été condamné à deux ans de prison avec sursis, 75 000 euros d'amende et cinq ans d'interdiction de toute fonction publique. En appel ont été confirmées l'amende et l'interdiction d'exercer. **Le Nouvel Obs** : « L'affaire porte sur des primes en espèce que se versaient chaque mois des membres du cabinet de Nicolas Sarkozy à l'Intérieur et qui

étaient prélevées sur une enveloppe destinée aux frais d'enquête et de surveillance des policiers ». Le montant global de ces primes : 210 000 euros. C'est donc 10 000 euros par mois qui ont été remis à M. Guéant entre 2002 et 2004 par le directeur de cabinet du ministre, Michel Gaudin. M. Guéant a gardé pour lui la moitié des sommes versées, répartissant l'autre moitié auprès de trois de ses collaborateurs, Michel Camux, Daniel Canepa, Gérard Moisselin. **Le Nouvel Obs** : « *Claude Guéant est également mis en examen dans l'affaire des sondages de l'Elysée, et pour faux et blanchiment de fraude fiscale dans l'affaire des soupçons de financement libyen de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007* ».

<http://tempsreel.nouvelobs.com/justice/20170123.OBS4195/proces-des-primas-en-liquide-deux-ans-de-prison-dont-un-ferme-pour-gueant.html>

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 23/01/2017, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Les prud'hommes requalifient un chauffeur VTC LeCab en salarié

Un chauffeur de VTC, auto-entrepreneur, a assigné LeCab devant le tribunal des prud'hommes de Paris il y a deux ans. Il demandait la reconnaissance de sa relation avec LeCab par un contrat de travail ainsi que 35 315 euros au total, dont la moitié en heures supplémentaires et pour travail dissimulé. L'affaire avait été renvoyée devant un juge départiteur, c'est-à-dire un juge du tribunal de grande instance de Paris. L'audience a eu lieu le 12 octobre 2016. **Le jugement** : le juge a reconnu qu'un contrat de travail liait le chauffeur avec LeCab. **Le juge** : « *[Le statut d'auto-entrepreneur ne constitue pas une] présomption irréfragable [aucune preuve contraire ne peut être apportée, NDLR] s'opposant en toute hypothèse au salariat et [...] les obligations [du chauffeur dépassaient] notablement les obligations pouvant être imposées dans le cadre d'une location de véhicule* ». Autres arguments développés qui, selon le juge, faisait que le chauffeur n'était pas indépendant dans les faits : « *[La liberté de trouver une clientèle propre est] rendue inexistante [car le chauffeur était] interdit de maraude et ne pouvait travailler pour un concurrent de LeCab* ». De plus, le juge « *n'écarte pas le caractère intentionnel de la dissimulation d'emploi de la part de l'employeur qui a rédigé les termes [des contrats] à sa seule convenance* ». **L'Express** : « *L'aspect léonin (disproportionné) de la relation entre [le chauffeur] et LeCab aggrave la sanction: le juge ordonne à la société de payer [au chauffeur] 8.890,86 euros pour travail dissimulé ainsi que 645,53 euros de rappels de salaire, 1.037,26 euros de congés payés, 8.087,12 euros d'heures supplémentaires, 4 513,74 euros de repos compensateur, 2.415,46 euros de rappels de salaire pour dimanches et jours fériés travaillés, 1.759,84 euros d'indemnités de repas, 965 euros d'indemnité de costume [obligatoire par la convention collective], et 1.500 euros d'article 700. Il ordonne également la remise des bulletins de salaire du 8 janvier au 13 octobre 2014* ». Seul point sur lequel le juge n'a pas suivi le chauffeur : ce dernier est débouté sur sa demande de 5 000 euros pour préjudice moral. Ce jugement est une première dans l'Hexagone (des requalifications de chauffeurs d'Uber en salariés ont déjà eu lieu en Californie en juin 2015 et à Londres en octobre 2016). Signalons qu'elle a été prise en première instance, c'est-à-dire que les parties ont possibilité de faire appel. A l'heure où est écrit cet article, aucune des deux parties n'avaient réagi.

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/chauffeur-de-vtc-requalifie-en-salarie-les-prud-hommes-ouvrent-la-voie_1868248.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 12/01/2017, Claire Padych)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● La France doit baisser l'impôt sur les sociétés, préconise un rapport

Le 12/01/17, le **Conseil des prélèvements obligatoires (CPO)**, présidé par Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, a publié un rapport dans lequel il préconise d'abaisser l'impôt sur les sociétés (IS) de 33,33 % à 25 % (et non à 28 % comme compte le faire le gouvernement). De plus, le CPO plaide pour la suppression du taux réduit réservé au PME. **Le CPO** : « *La France pourrait, sans se lancer dans une course préjudiciable au moins-disant fiscal, faire converger son taux vers la moyenne européenne des grandes*

économies, soit autour de 25 % ». Le CPO répond, dans ce rapport, aux socialistes "frondeurs" qui sont contre cette mesure, arguant que « l'impôt sur les sociétés français rapport[e] déjà moins que celui des autres pays qui taxent pourtant moins. Sous-entendu, le taux de 33,33 % est mité par des exonérations, déductions et autres niches fiscales et ne veut rien dire ». **Le CPO** : « Faux. L'assiette de l'IS - la base de revenu sur laquelle s'applique le taux d'imposition - est désormais large ». Pour lui, la raison pour laquelle l'IS rapporte moins que dans les autres pays de l'UE, c'est tout simplement parce que les entreprises françaises réalisent moins de profits – en cause : les charges élevées et des gammes de produits à moindre valeur ajoutée. Concernant le taux réduit d'impôt pour les PME, **le CPO** a déclaré : « L'idée selon laquelle les grands groupes parviendraient à alléger considérablement l'impôt acquitté par le biais de mécanismes de déductions inaccessibles aux PME n'est pas confirmée. La taille d'une entreprise, une fois atteint le stade de la PME, ne conditionne pas significativement son taux d'imposition. [...] De plus, les taux de marge des PME ne sont pas inférieurs à ceux des grandes entreprises ». **Le Figaro** : « Une démonstration qui tombe mal pour la majorité. Cette dernière a décidé, là encore lors du vote du Budget 2017 à l'Assemblée nationale, d'élargir le taux réduit des PME d'ici 2020 ». <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/01/12/20002-20170112ARTFIG00100-la-france-doit-baisser-l-impot-sur-les-societes-preconise-un-rapport.php> (Source : www.lefigaro.fr du 12/01/2017, Guillaume Guichard)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **Aéronautique : Thales obtient un très joli contrat chez Azul**

La compagnie aérienne brésilienne Azul vient de signer un contrat avec **Thales**, qui devra lui fournir les équipements avioniques de sa nouvelle flotte de 58 A320neo. **Communiqué de Thales** : « Ce contrat, le dernier d'une série signée en 2016, illustre la croissance de Thales en Amérique latine dans tous les secteurs de ses activités phares liées à l'aéronautique civile ». **Daniel Malka**, vice-président de Thales, en charge des services avioniques Monde : « Le choix d'Azul est très important pour Thales. Azul est un client clé dans la région, mettant en œuvre une stratégie de croissance rentable et disposant d'un réseau en plein expansion. Son choix met une fois de plus en avant la position de Thales en tant que développeur majeur de produits avioniques en Amérique du Sud ». Les équipements que fournira Thales à Azul : son système de gestion de vol (FMS), le système de surveillance T3CAS2 de la société ACSS, ainsi qu'un système de transpondeur de dernière génération. <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/aeronautique-thales-obtient-un-tres-joli-contrat-avec-azul-629907.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20170112> (Source : www.latribune.fr du 12/01/2017, Michel Cabirol)

[Retour au sommaire](#)

● **Les ventes mondiales de PSA en hausse de 5,8 % en 2016**

En 2016, **PSA** a vendu un peu plus de 3 millions de véhicule. Les ventes mondiales du constructeur français affichent une hausse de 5,8 %. **Les Echos** : « Cette progression est due à la réintégration dans les comptes des 233 000 véhicules fabriqués en Iran sous licence Peugeot, dans la foulée de la levée des sanctions économiques pesant sur ce pays, et sans lesquels les ventes chutent en réalité de 2 % ». Dans le détail : Ains (la marque Peugeot) connaît une hausse de 12,27 % (mais - 1,36 % sans les ventes iraniennes) ; pour sa part Citroën recule de 1,72 %, et DS de 15,98 %. En Europe, PSA a écoulé 1,9 million de véhicules (+ 3,6 % par rapport à 2015). **Communiqué de presse de PSA** : « La marque Peugeot, avec une progression de ses ventes de 4,4 %, soutient cette croissance, [tandis que la marque Citroën,] avec une croissance de 4,3 %, enregistre son meilleur volume de ventes depuis cinq ans ». Par contre, toujours pour l'Europe, DS chute de 14,7 %. **PSA** : « En Amérique Latine, les ventes du groupe sont en croissance de 17,1 %, avec 183 900 véhicules. Les parts de marché du groupe augmentent en Argentine (+ 1,6 point) et au Chili (+ 1,3 point) où les ventes progressent de 32 % ». Les résultats ne sont pas bons en Chine et en Asie du Sud-est (- 15,98 %). La cause, d'après le groupe : Un « contexte concurrentiel intense ». **PSA** : « En Eurasie, le contexte économique est toujours fortement

dégradé, notamment en Russie, et les ventes du Groupe PSA reculent de 12,6 %, à 10 500 ventes dans un marché en recul de 12,5 % ».

<http://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/0211680083648-psa-affiche-des-ventes-en-forte-hausse-en-2016-2056256.php>

(Source : www.lesechos.fr du 11/01/2017, Mathilde Golla)

● Essilor et Luxottica scellent un mariage à 46 milliards d'euros dans l'optique

Essilor et Luxottica, deux grands leaders de l'optique et des lunettes, ont annoncé leur fusion « *entre égaux* ». Le nouveau groupe qui en résulte, et qui compte 140 000 salariés, sera basé en France. Il affichera un chiffre d'affaires de plus de 15 milliards d'euros.

http://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0211695329961-essilor-et-luxottica-scellent-un-mariage-a-46-milliards-deuros-dans-loptique-2057420.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20170116-%5BProv_%5D-1413980%402

(Source : www.lesechos.fr du 16/01/2017, Anne Drif)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Paris renforce son plan pour venir en aide aux chômeurs longue durée

Le 12/01/17, l'Etat, la Ville de Paris et l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (Epec) ont signé un partenariat. **Le but** : Intensifier le soutien aux personnes les plus en difficultés dans la capitale pour les faire revenir dans la vie active. Comment ? En mettant en œuvre pour cinq ans (2016-2020) le plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie). **Les personnes ciblées** : les plus de 26 ans qui cumulent difficultés sociales et éloignement de l'emploi (bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, chômeurs, seniors, sans domicile fixe). **Les acteurs** : Pôle emploi, la CAF, les services sociaux de Paris, les associations.

Basma Zaghloul, directrice opérationnelle de l'Epec : « *L'an dernier, nous avons suivi 2 800 participants et nous comptons en accompagner 3 300 en 2017* ». **Objectif** : un emploi durable ou une formation qualifiante pour 60 % des pris en charge. Ainsi 37 référents suivent environ 70 personnes chacun. **Nicolas Corti**, travailleur social dans le XIIIe arrondissement : « *La clé, c'est que l'on propose un accompagnement global jusqu'à la stabilisation de la personne sur le plan personnel et professionnel* ». **La méthode** : elle passe par la définition d'un projet professionnel, la recherche d'une formation adaptée, d'un stage, de missions d'intérim « *avant le CDD ou le CDI tant espéré* ». Elle passe aussi par « *la prise en charge des problèmes de logement, de santé voire financiers avec des partenaires de l'Epec* ».

M. Corti : « *C'est un travail par étapes très important et qui se poursuit six mois après que la personne a retrouvé en emploi pour s'assurer que la personne est bien stabilisée* ».

[http://www.leparisien.fr/paris-75004/paris-renforce-son-plan-pour-venir-en-aide-aux-chomeurs-longue-duree-12-01-2017-6558690.php#xtor=EREC-1481423604-\[NL75\]---](http://www.leparisien.fr/paris-75004/paris-renforce-son-plan-pour-venir-en-aide-aux-chomeurs-longue-duree-12-01-2017-6558690.php#xtor=EREC-1481423604-[NL75]---)

#{ id connect hash}@1

(Source : www.leparisien.fr du 12/01/2017, Julien Duffé)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● Le mea culpa de Fillon : "on n'a pas été bons" ni "clairs" sur la Sécu

Le 11/01/17, le candidat de la droite à l'élection présidentielle, **François Fillon**, s'est exprimé sur BFMTV-RMC. Sujet : La Sécurité sociale. M. Fillon qui, suite à ses déclarations premières, a été accusé de vouloir « *privatiser* » la Sécurité sociale, a clarifié ses positions.

M. Fillon : « *On n'a pas été bons, on n'a pas été clairs dans nos propositions [sur la Sécurité sociale]. Ce que nous avons écrit a été mal compris, je l'ai retiré, j'ai lancé un débat avec l'ensemble des responsables de la santé, les médecins. [...] Les auditions se déroulent en ce moment, je referai des propositions [...] avant la fin du mois de janvier ou début février. Ce que je veux c'est qu'il y ait une meilleure répartition entre les mutuelles et la Sécurité sociale et que les mutuelles soient plus contrôlées, [car] la réforme qui a consisté à rendre obligatoire les mutuelles s'est traduite par des baisses de remboursement* ». Il a avancé l'idée de créer « *une agence de régulation sur les mutuelles* » : « *Il va bien falloir réorganiser notre système de protection sociale et de santé. [...] On voit que [la Sécu] marche pas. Ce matin toutes les radios nous expliquent que le système est en train de sauter, parce qu'il n'y a plus assez de place dans les services* ».

d'urgence, de médecins sur le terrain... Une simple épidémie de grippe est en train de paralyser le système. Ce qui montre que quand Mme Touraine [ministre de la Santé, Ndlr] explique que tout va bien, que tout est formidable, que c'est le programme de François Fillon qui menace la Sécurité sociale, ça n'a juste aucun sens ».

[http://www.challenges.fr/election-presidentielle-2017/le-mea-culpa-de-fillon-on-n-a-pas-ete-bons-ni-clairs-sur-la-secu-447183#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170111](http://www.challenges.fr/election-presidentielle-2017/le-mea-culpa-de-fillon-on-n-a-pas-ete-bons-ni-clairs-sur-la-secu-447183#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170111)

(Source : www.challenges.fr du 11/01/2017, avec AFP)

● Jean-Luc Mélenchon. Des soins remboursés à 100 % par la Sécu : proposition à contre-courant

Jean-Luc Mélenchon, candidat à l'élection présidentielle du mouvement "la France insoumise" a annoncé dans ses propositions un « *remboursement à 100 % des soins de santé prescrits, dont les soins et appareils dentaires, optiques et auditifs, [notamment pour économiser des frais de gestion]* ». L'idée est également défendue par **Martin Hirsch**, directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), et **Didier Tabuteau**, responsable de la chaire Santé de Sciences-po. Les deux hommes voudraient « *étendre l'assurance maladie à l'ensemble des dépenses de santé, en incluant dans la sécurité sociale la couverture complémentaire, [pour] améliorer l'accès aux soins* ». Comme toujours se pose le problème du financement. **M. Mélenchon** : « *Il faut 16 milliards* ». Comment les trouver, selon lui : **01)**- En limitant les dépassements d'honoraires (8 milliards d'euros) ; **02)**- Par une « *récupération* » des allègements fiscaux dont bénéficient les mutuelles au titre des contrats responsables « *par exemple qui limitent les remboursements (3,5 milliards d'euros)* » ; **03)**- Par des économies de frais de gestion (6,5 milliards). **Le Parisien** : « *Selon M. Mélenchon, les frais de gestion s'élèveraient pour les mutuelles à 17,5 %, pour les instituts de prévoyance à 25 % et à maximum 6 % pour la Sécu. Selon MM. Hirsch et Tabuteau, qui évaluent les dépenses des complémentaires santé et de la Sécu à 6 milliards d'euros par an chacune, on pourrait "diviser par deux" ces frais* ». **Des réactions : Claude Le Pen**, économiste, estime que ces coûts sont « *surestimés* » car ils ne recouvrent pas la même chose : « *La Sécurité sociale ne gère pas la collecte des cotisations, c'est l'Acoss et l'Urssaf qui s'en chargent* ». Pour **Thierry Beaudet**, président de la Mutualité française, une telle proposition est impossible à mettre en place. **M. Beaudet** : « *[La suppression des complémentaires supposerait] de transférer vers l'Assurance maladie obligatoire 42,4 milliards d'euros (prise en charge par les complémentaires et les ménages compris)* ». **M. Claude Le Pen** : « *Pas très réaliste. [La prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie conduirait à] limiter le choix des patients et des professionnels [pour avoir une gestion à moindre coût]. [...] On ne peut pas dépenser plus et dire aux Français qu'ils ne payeront pas plus. [...] Ce qui prévaut c'est l'intérêt collectif ce qui signifie avoir une logique de rationnement. Il faut définir quel type de soins mérite d'être pris en compte par le collectif, or on n'est jamais arrivé à le faire dans le monde* ».

<http://www.leparisien.fr/laparisienne/sante/des-soins-rembourses-a-100-par-la-secu-proposition-a-contre-courant-16-01-2017-6576228.php>

(Source : www.lepoint.fr du 11/01/2017, Marc Vignaud)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr